

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_045 | Histoire de la sexualité.CollectionBoite_045-18-chem | Héritage, succession. Item](#)[\[Le droit de succession dans le code civil - suite\]](#)

[Le droit de succession dans le code civil - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb045_f0485

SourceBoite_045-18-chem | Héritage, succession.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

B. Le mode de succession

- On distingue :
 - l'ordre de succession (par ordre de proximité ou par ordre de parenté)
 - les institutions fidei commissaires
 - les renoncements à succession future.
- on laisse la possibilité de donation inter vivos (sans ce qui pour si elle pourra être révoquée)
- on admet d'un contrat de mariage la donation de biens à venir.
- qd au droit de succession (général peut être donné par principe à l'Église héréditaire), il est de 1/4 conquise & ~~de~~ au moins 3 enfants.



Ch. de la succession. la loi du 17
civil.

II. n° 254 - 272.

241

Journal de l'École de la

École de la

École de la

École de la

École de la

École de la

École de la

École de la

École de la

École de la

École de la

École de la

École de la

École de la